

Stratégie d'action jeunesse 2005-2008

Document de consultation



AVRIL 2005



Québec 

Stratégie d'action jeunesse 2005-2008

Document de consultation



AVRIL 2005

Le présent document a été préparé par le Secrétariat à jeunesse, en collaboration avec les principaux ministères et organismes touchés par la jeunesse.

Coordination de l'édition :

Secrétariat à la communication gouvernementale

Ministère du Conseil exécutif

875, Grande Allée Est, bureau RC.01

Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : (418) 643-2001

Télécopieur : (418) 643-3006

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Aucune reproduction de ce document ne peut être effectuée, en tout ou en partie, sans mention de la source.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

ISBN 2-550-43795-0

© Gouvernement du Québec, 2005



Mot du premier ministre



La raison d'être d'un gouvernement est de veiller au progrès de la société et au mieux-être de ses citoyens. Conformément à cette mission, l'État doit également considérer, dans l'ensemble de ses actions, l'intérêt de la jeunesse.

Le soutien à la jeunesse ne saurait être le fait d'un seul ministère; il s'agit d'une mission gouvernementale prioritaire, et sa coordination doit être assurée au plus haut échelon. C'est pourquoi j'ai tenu à assumer personnellement la responsabilité du dossier de la jeunesse.

Mon objectif est de voir à ce que chaque jeune du Québec, à toutes les étapes de son cheminement vers la vie adulte – de la prime enfance à la fin de ses études, de l'entrée sur le marché du travail à la fondation d'une famille – trouve la sécurité, les défis et le soutien nécessaires à son plein épanouissement.

La jeunesse québécoise est rayonnante et culturellement diversifiée. Elle nourrit notre société de son énergie, de ses espoirs, de ses rêves, mais elle est aussi vulnérable. Dans l'ombre de ces jeunes pleins d'entrain, qui ont soif d'avenir et qui prennent les défis de notre époque à bras-le-corps, se trouvent encore des jeunes en difficulté. Nous devons nous préoccuper de leur situation et agir en conséquence.

Au Québec, nous faisons beaucoup pour notre jeunesse et nous avons, dans maints domaines, des résultats très encourageants. Toutefois, nous devons chercher à faire plus. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à participer à la présente consultation. Celle-ci contribuera à l'élaboration de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*, que nous présenterons à l'ensemble des Québécois.

La stratégie gouvernementale touchera l'ensemble des jeunes du Québec, quelles que soient leurs conditions de vie et leur origine. Elle marquera un progrès en ce qui regarde la capacité de l'État d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs ambitions et la construction du Québec de demain. Cette avancée sera d'autant plus importante que la société tout entière relèvera le défi d'adhérer à la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*.

Je vous remercie à l'avance de votre engagement en faveur de la jeunesse.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jean Charest'.

Jean Charest

Premier ministre du Québec

Table des matières

Introduction	6
Des choix stratégiques pour les jeunes	10
Orientation 1 : Améliorer le soutien offert aux jeunes	11
Choix stratégique : Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels	12
Choix stratégique : Assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes	13
Orientation 2 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes	15
Choix stratégique : Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie	16
Choix stratégique : Mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société	17
Choix stratégique : Mieux lutter contre le suicide chez les jeunes	18
Orientation 3 : Favoriser la réussite éducative des jeunes	19
Choix stratégique : Développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie	20
Choix stratégique : Mieux prévenir le décrochage scolaire	21
Orientation 4 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes	23
Choix stratégique : Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail	24
Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail	25
Orientation 5 : Accroître la présence des jeunes dans la société	27
Choix stratégique : Accroître la présence des jeunes dans le monde	28
Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie	29
Choix stratégique : Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région	30
Conclusion	32
Synthèse	34
Annexe I : Portrait de la jeunesse	36
Annexe II : Bilan des interventions gouvernementales destinées aux jeunes	44
Notes	48

INTRODUCTION



En 2000, le Sommet du Québec et de la jeunesse a permis de dégager un consensus quant à l'importance de doter le Québec d'une politique de la jeunesse. La *Politique québécoise de la jeunesse* fut ainsi rendue publique en 2001, suivie du *Plan d'action jeunesse 2002-2005*. Ce dernier proposait un ensemble de mesures visant à engager la société dans une culture de la relève, à assurer le développement du plein potentiel des jeunes et à leur faciliter l'accès au marché du travail, à améliorer la qualité de la vie professionnelle, à développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise et, enfin, à favoriser les échanges et l'ouverture à la jeunesse. Au cours des dernières années, des efforts et des ressources ont donc été consentis pour favoriser l'engagement des jeunes dans la société québécoise.

Le *Plan d'action jeunesse 2002-2005* venant bientôt à échéance, le gouvernement du Québec a entrepris l'élaboration d'une stratégie d'action jeunesse pour la période de 2005 à 2008. Il a retenu jusqu'à maintenant cinq orientations autour desquelles il compte structurer ses actions à l'égard des jeunes de 35 ans et moins, et ce, au cours des trois prochaines années :

- améliorer le soutien offert aux jeunes;
- améliorer la santé et le bien-être des jeunes;
- favoriser la réussite éducative des jeunes;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes;
- accroître la présence des jeunes dans la société.

L'objectif visé est que tous les jeunes s'engagent pleinement, soit à l'école, dans un projet de formation, soit au travail, en occupant un emploi ou en terminant une formation, soit encore dans le milieu communautaire, en contribuant activement au mieux-être de la communauté.

Par ailleurs, quelques éléments seront considérés dans l'élaboration de la *Stratégie d'action jeunesse* et serviront, en quelque sorte, de toile de fond à sa concrétisation. Ainsi, le gouvernement prendra en considération les transformations démographiques à venir, qui feront peser des responsabilités accrues sur les jeunes du Québec.

Il agira de concert avec les acteurs présents dans les divers milieux de vie des jeunes (l'école, la municipalité, le milieu communautaire, les loisirs, etc.). De plus, il visera à accroître la cohérence et la complémentarité des services offerts aux jeunes et à leur famille ainsi qu'à intensifier ses interventions auprès de ces derniers. En outre, puisque la trajectoire de vie de certains jeunes s'inscrit dans des réalités plus complexes ou culturellement différentes de la majorité, le gouvernement cherchera à répondre, par l'intermédiaire de ses choix stratégiques, aux besoins socioéconomiques et éducatifs des jeunes Autochtones et des jeunes des communautés culturelles vivant au Québec. Enfin, il sera sensible aux besoins particuliers des régions, principalement en matière d'exode des jeunes.

Considérant cette toile de fond, des choix stratégiques ont été faits au regard de chacune des orientations retenues, lesquels permettront de déterminer les actions que privilégiera le gouvernement au cours des prochaines années. Douze choix stratégiques sont pour l'instant soumis à la consultation et des moyens d'action devront être déterminés pour chacun d'eux. À cette fin, le gouvernement soumet dix-sept questions aux jeunes et aux acteurs intéressés par la jeunesse.

Par le présent exercice, le gouvernement poursuit donc deux objectifs. Le premier consiste à valider, auprès des jeunes et des différents acteurs qui travaillent auprès d'eux, les orientations et les choix stratégiques retenus jusqu'ici afin de s'assurer qu'ils correspondent aux préoccupations de la jeunesse. Le second objectif est d'alimenter la réflexion en cours sur les moyens à mettre en œuvre pendant les trois prochaines années.

Vous trouverez dans les pages qui suivent :

- une brève description de chacune des orientations;
- une présentation succincte des choix stratégiques;
- les questions relatives à chacun des choix stratégiques;
- une synthèse du présent document de consultation;
- un portrait de la jeunesse en annexe I;
- un bilan des interventions gouvernementales en annexe II.

Vous pouvez faire parvenir vos réponses aux questions qui vous sont soumises à l'adresse suivante, en une seule copie :

Consultation *Stratégie d'action jeunesse*

Secrétariat à la jeunesse

875, Grande Allée Est, bureau RC.04

Québec (Québec) G1R 4Y8

Les personnes et organismes intéressés ont jusqu'au 10 juin 2005, 17 h, pour faire parvenir leurs réponses au Secrétariat à la jeunesse ou remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante : www.jeunes.gouv.qc.ca/consultation. Si vous répondez à titre personnel, vous devrez préciser votre âge et la région que vous habitez, ainsi que nous communiquer votre adresse courriel, s'il y a lieu.

Si vous répondez au nom d'un organisme, vous devrez nous indiquer votre nom, votre titre ainsi que les coordonnées complètes de l'organisme, y compris l'adresse courriel, s'il y a lieu, de même que le ou les champs d'activité dans lesquels œuvre votre organisme.

Pour toute question afférente à la consultation, veuillez composer le numéro sans frais 1 800 463-5306.

DES CHOIX
STRATÉGIQUES
POUR LES JEUNES



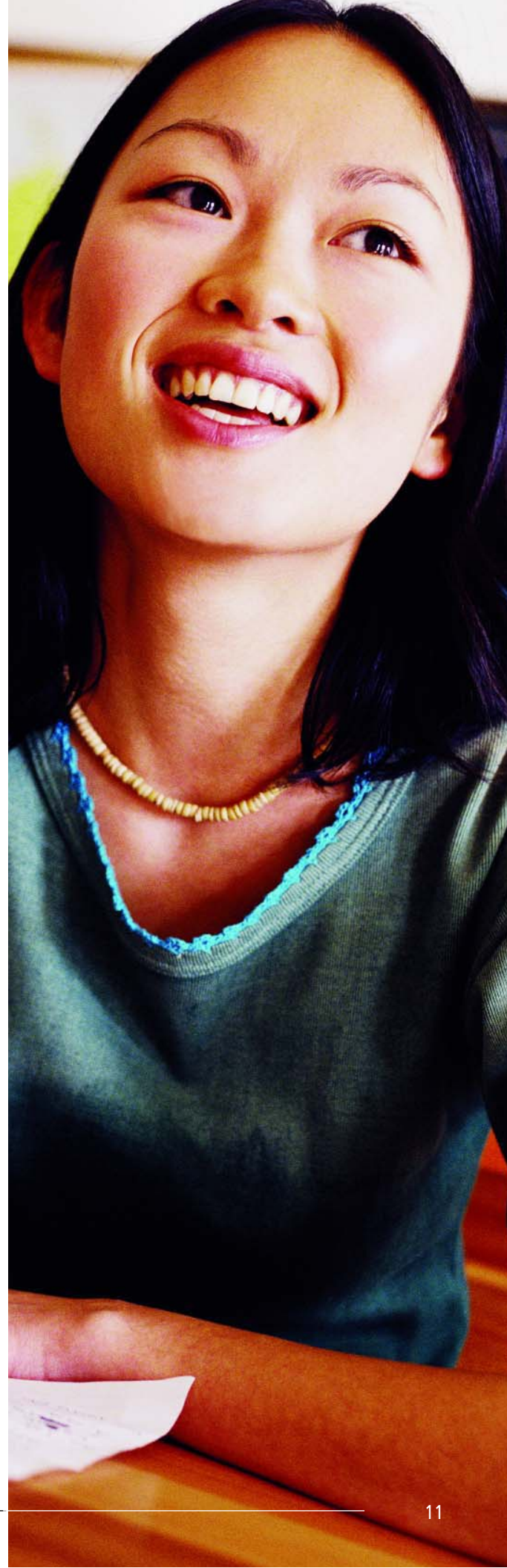
Orientation 1 : **Améliorer le soutien offert aux jeunes**

La jeunesse se démarque par l'intensité avec laquelle elle doit acquérir, peaufiner et enrichir les savoirs et les attitudes qui la mèneront à l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Pour y parvenir, les jeunes ont besoin de l'appui de leurs proches. Dans la très grande majorité des cas, les familles les soutiennent de manière appropriée en leur permettant de mener à bien les projets qui les intéressent.

Cela dit, en plus du rôle essentiel joué par les familles, les jeunes ont besoin d'entrer en contact le plus souvent possible avec des adultes qui peuvent leur servir de modèles. Ce peut être un professeur, un entraîneur de sport, une personne plus âgée qui exerce le même métier, un intervenant d'une maison de jeunes ou d'un organisme public. Ces contacts peuvent aider les jeunes à faire des choix judicieux et à trouver du soutien, lorsqu'ils en ont besoin.

Certains jeunes font cependant face à des difficultés qui altèrent leur capacité d'insertion socioprofessionnelle. Ceux-ci ont alors recours aux services de nombreux organismes publics ou du secteur communautaire. Il est donc primordial de s'assurer qu'ils y trouveront des services cohérents et complémentaires, afin qu'aucun ne puisse être laissé pour compte.

Deux choix stratégiques sont susceptibles d'améliorer le soutien offert aux jeunes. Le premier découle du contexte démographique et consiste à favoriser le renforcement des liens intergénérationnels. Le second vise à assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.



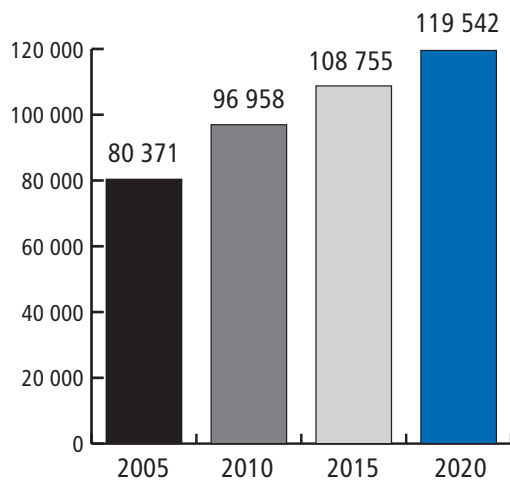
Choix stratégique : Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels



Constats :

- Au cours des prochaines années, un grand nombre de personnes compétentes et faisant partie de multiples réseaux se retireront de la vie active.
- Les jeunes ont besoin, pour assurer leur développement, d'entrer aussi souvent que possible en contact avec des adultes qui puissent leur servir de modèles.

Prévision du nombre de personnes devant prendre leur retraite de 2005 à 2020



On souligne souvent, à juste titre, les importantes transformations qui marqueront bientôt la démographie québécoise. Plus souvent qu'autrement, on cite alors les conséquences négatives qui y sont associées : le fardeau plus important porté par les travailleurs de demain, le vieillissement de la population et la pression que celui-ci engendrera sur les services publics.

Il importe toutefois de tenir compte du fait que ce bouleversement offrira par ailleurs une occasion sans précédent. En effet, on peut espérer que les personnes actives et celles qui prendront bientôt leur retraite accepteront, dans une large part, de s'engager auprès des plus jeunes afin de contribuer à leur développement et de les soutenir dans leurs différents projets.

Le contexte démographique à venir se prêtera à certaines expériences, tel le mentorat, de manière à améliorer le soutien offert aux jeunes. On définit généralement le mentorat comme une relation interpersonnelle de soutien, d'échanges et d'apprentissage dans laquelle une personne d'expérience investit sa sagesse acquise et son expérience afin de favoriser le développement des personnes qui ont des compétences à acquérir et des objectifs à atteindre.

Questions :

- Comment favoriser le renforcement des liens intergénérationnels?
- Le mentorat peut-il être un moyen à privilégier pour renforcer les liens intergénérationnels? Si oui, comment le développer?

Choix stratégique :
**Assurer une plus grande
cohérence et une plus grande
complémentarité des services
destinés aux jeunes**



Constats :

- Les jeunes connaissant des difficultés font souvent face à des problèmes multiples (familiaux, personnels, de santé, etc.).
- Ces jeunes doivent faire appel à plusieurs organismes pour obtenir du soutien et des services.
- Plusieurs ministères et organismes partagent la responsabilité des dossiers liés à la jeunesse.

Face à des difficultés multiples, certains jeunes ont peine à acquérir leur autonomie sociale et professionnelle. De nombreux services leur sont toutefois offerts par plusieurs ministères et organismes afin de les soutenir dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle. Les études récentes nous apprennent que les programmes qui traitent de façon isolée chaque problème particulier (le décrochage, la violence, etc.) ont des effets limités et que de nouvelles initiatives multisectorielles laissent entrevoir des retombées plus probantes. En conséquence, il est primordial de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des services pour plus d'efficacité.

En d'autres termes, il est nécessaire de faciliter le passage d'un service à un autre et de s'assurer qu'il n'y ait pas de dédoublement. Il est également primordial que les jeunes soient au fait des diverses interventions qui leur sont destinées. Aucun d'eux ne doit être laissé pour compte. Tous doivent être accompagnés de façon appropriée dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle.

Question :

- Comment assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes?

Orientation 2 : **Améliorer la santé et le bien-être des jeunes**

La vitalité et l'avenir de la société québécoise sont intimement liés à l'état de santé et au bien-être de la jeunesse. Il importe donc de s'assurer du plein développement de celle-ci. La jeunesse constitue une étape importante sur le plan du développement de la santé. C'est à cette période de la vie que l'on acquiert, puis consolide ses habitudes de vie, bonnes ou mauvaises. Or, trop de jeunes adoptent des habitudes néfastes à leur santé, qui menacent leur qualité et leur espérance de vie. Des actions doivent donc être entreprises pour contrer ce phénomène.

Par ailleurs, bien que la grande majorité des jeunes trouvent auprès de leur famille et de leur entourage toutes les ressources nécessaires à leur santé, à leur bien-être et à leur développement, certains éprouvent des difficultés à s'insérer dans la société. Ces derniers ne sauraient être abandonnés à leur sort. Il importe de les soutenir afin qu'ils puissent se développer pleinement et s'engager activement dans leur communauté.

Enfin, trop de jeunes en détresse décident de s'enlever la vie au Québec. Il faut prévenir de tels drames en offrant aux jeunes, dans leurs milieux de vie, les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour surmonter leur détresse.

Considérant ces faits et dans l'objectif d'améliorer la santé et le bien-être de l'ensemble des jeunes du Québec, la *Stratégie d'action jeunesse* proposera de mettre en œuvre les choix stratégiques suivants : favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie, mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société et mieux lutter contre le suicide.



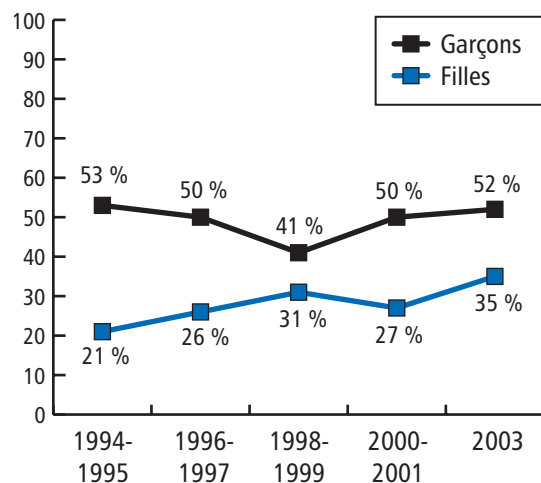
Choix stratégique : Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie



Constats :

- Plusieurs jeunes de 12 à 17 ans n'atteignent pas le niveau d'activité physique recommandé par les spécialistes.
- Un jeune sur quatre de 6 à 16 ans présente un surplus de poids.
- 36 % des 20-24 ans fument.
- 35 % des élèves de la cinquième secondaire consomment de l'alcool régulièrement.
- En 2002, 41 % des élèves du secondaire ont affirmé avoir consommé une drogue illicite au moins une fois au cours des douze mois précédents.
- Bon nombre de communautés autochtones considèrent la consommation abusive d'alcool et la toxicomanie comme des problèmes importants.

Évolution du pourcentage de jeunes de 12 à 17 ans ayant atteint le niveau d'activité physique recommandé durant leurs loisirs, Québec, 1994-1995 à 2003



La sédentarité, les mauvaises habitudes alimentaires, le tabagisme et la toxicomanie, cette dernière étant définie comme la dépendance à l'alcool et aux drogues licites et illicites, sont quatre habitudes de vie néfastes, adoptées par trop de jeunes. Ces mauvaises habitudes sont associées à divers problèmes de santé qui réduisent la qualité et l'espérance de vie : l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires et pulmonaires, le cancer, etc. En outre, la toxicomanie peut conduire à des problèmes de santé mentale et entraîner des problèmes d'adaptation sociale, dont la délinquance et l'itinérance.

S'il est vrai que les parents ont un rôle éducatif important à jouer auprès de leurs enfants, afin que ces derniers adoptent de saines habitudes de vie, il ne faut cependant pas oublier l'apport considérable à cet égard des acteurs des différents milieux de vie. L'action conjuguée de tous est essentielle pour permettre aux jeunes d'adopter de saines habitudes de vie.

Dans ce contexte, il importe de se questionner sur le soutien que reçoivent les différents acteurs travaillant auprès de la jeunesse pour favoriser chez celle-ci l'acquisition de saines habitudes de vie.

Question :

- Comment mieux soutenir les milieux de vie dans leurs efforts pour favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes?

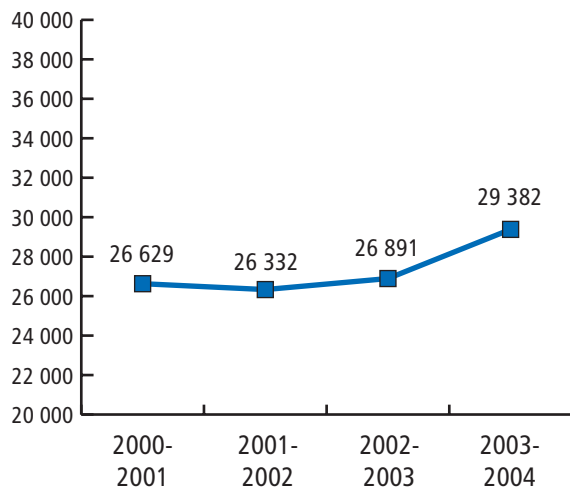
Choix stratégique : Mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société



Constats :

- Chaque année, de nombreux signalements portant sur des jeunes dont la sécurité ou le développement sont menacés sont retenus en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ).
- Environ 20 000 jeunes contrevenants sont suivis en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.
- On dénombre 30 gangs de rue au Québec, la majorité se trouvant à Montréal.
- Il y a recrudescence du phénomène de l'itinérance chez les jeunes.

Signalements retenus dans le cadre de la LPJ de 2000-2001 à 2003-2004



Les troubles du comportement, la délinquance, la prostitution, la violence et l'itinérance constituent les principales difficultés d'insertion des jeunes dans la société. Outre l'influence qu'ils ont les uns sur les autres, ces comportements résultent souvent de facteurs de risque communs d'ordre individuel, familial, scolaire ou social.

La lutte contre ces situations complexes commande une action concertée des différents acteurs œuvrant dans les milieux de vie des jeunes, soit le centre de santé et de services sociaux, le centre local d'emploi, l'école, la municipalité et le monde communautaire. La récente réforme du réseau de la santé et des services sociaux aura des répercussions importantes sur l'aide et l'accompagnement des jeunes en difficulté. Les nouveaux centres de santé et de services sociaux (CSSS) assureront les services de base aux jeunes en difficulté et les accompagneront vers les ressources du réseau local ou régional les plus susceptibles de leur venir en aide. Les services seront offerts dans les locaux du CSSS ou dans les différents milieux de vie des jeunes (les écoles, les organismes communautaires). Les centres jeunesse, pour leur part, continueront à offrir des services aux jeunes dont la sécurité et le développement sont compromis ainsi qu'aux jeunes ayant commis une infraction et qui sont suivis dans le cadre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Trop souvent, les jeunes connaissant des difficultés d'insertion sociale sont laissés à eux-mêmes, ainsi que leur famille. Le choix des intervenants les plus appropriés ne peut reposer uniquement sur leurs épaules. Aussi doit-on s'assurer que ces jeunes et leur famille sont dirigés vers les ressources qui répondent le mieux à leurs besoins. Des efforts doivent également être consentis, dans les milieux de vie, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des services offerts aux jeunes connaissant des difficultés à s'insérer dans la société.

Questions :

- Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'accompagnement des jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société?
- Comment accroître la cohérence et la complémentarité des services offerts aux jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société?

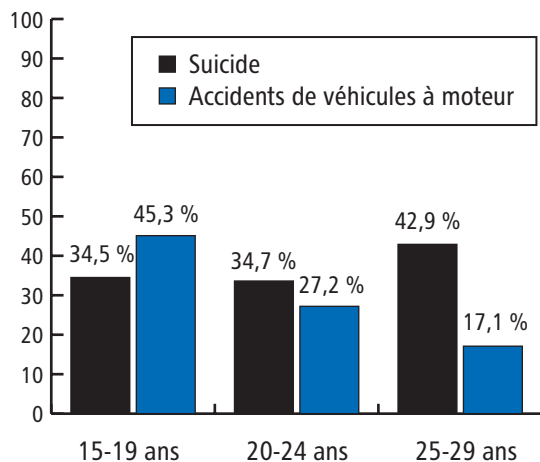
Choix stratégique : Mieux lutter contre le suicide chez les jeunes



Constats :

- Le suicide est l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans.
- Certains groupes de jeunes sont plus touchés par le problème : les jeunes contrevenants et ceux qui présentent des problèmes mentaux, les jeunes de certaines nations autochtones et les jeunes homosexuels.
- Les 15-24 ans constituent le groupe où l'on trouve la plus forte proportion d'individus affichant un taux élevé de détresse psychologique.

Principales causes de mortalité chez les 15-29 ans, en 2002



Aucune action, aussi efficace soit-elle, ne peut à elle seule solutionner le problème du suicide chez les jeunes. L'ampleur et la complexité de ce problème exigent une intervention globale, intense et continue, fondée sur l'engagement soutenu des acteurs de la santé et des services sociaux. Elles nécessitent également l'apport des autres acteurs œuvrant auprès des jeunes.

Nous en savons maintenant davantage sur les facteurs qui prédisposent certains jeunes au suicide. Ainsi, les tentatives antérieures, la dépression, un deuil prolongé ou irrésolu, le manque d'habiletés sociales, l'histoire familiale, les conflits, la violence, les abus, le rejet, l'isolement social et les échecs sont autant d'éléments associés au suicide chez les jeunes. Nous disposons également de plus de connaissances sur les facteurs de protection face au suicide, notamment une bonne estime de soi, une habileté d'adaptation, des compétences sociales, un meilleur contrôle de l'accès aux moyens (contrôle des armes à feu, barrières antisaut aménagées sur les ponts), des réseaux de sentinelles et des groupes d'entraide, ainsi qu'un bon soutien social (de la part de la famille et des pairs). Enfin, il importe d'assurer aux jeunes de l'ensemble du territoire québécois l'accès à des services de crise, plus particulièrement aux plus à risque : ceux des centres jeunesse, les jeunes Autochtones et les jeunes homosexuels. Dans le cas des jeunes gays et lesbiennes, ceux-ci seraient plus à risque en raison du fait qu'il est particulièrement difficile de faire accepter son homosexualité à l'adolescence et au début de la vie adulte.

Questions :

- Comment favoriser, en collaboration avec les acteurs des différents milieux de vie des jeunes, le renforcement des facteurs de protection face au suicide?
- Par quels moyens peut-on rendre les services de crise davantage accessibles aux jeunes, particulièrement aux plus à risque?

Orientation 3 : **Favoriser la réussite éducative des jeunes**

Le Québec tout entier doit mieux reconnaître et valoriser la réussite éducative des jeunes. Cela est particulièrement vrai dans un monde où le savoir occupe une place de choix dans l'activité sociale, professionnelle, civique et économique. Plusieurs compétences s'avèrent essentielles au développement et au devenir des jeunes : solide connaissance des matières fondamentales, travail d'équipe, sens critique et éthique, ainsi que maîtrise de la langue d'usage, parlée et écrite. Les notions scolaires ne sont donc pas les seules à être utiles.

La réussite éducative des jeunes du Québec s'avère plus que jamais la responsabilité de plusieurs acteurs et intervenants. Au premier chef, la famille, mais aussi la communauté, les divers organismes du milieu, le gouvernement et le réseau scolaire, notamment, s'engagent afin d'offrir aux jeunes les meilleures chances de succès, dans un environnement propice au dépassement de soi et à la valorisation du savoir.

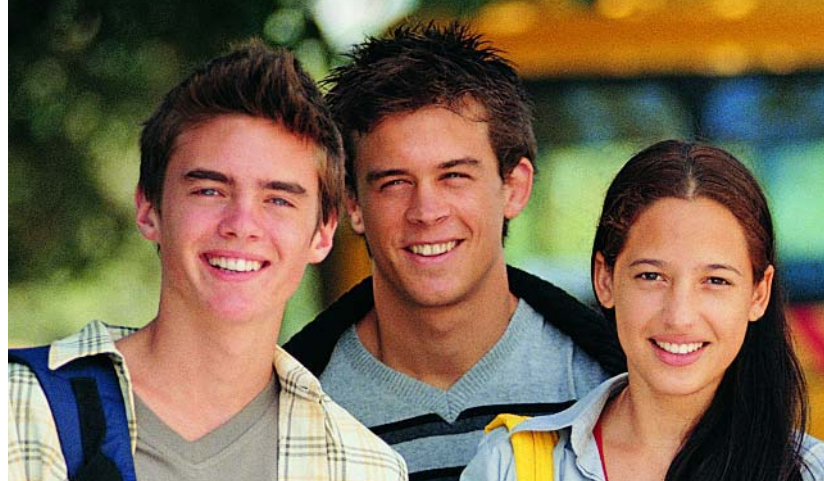
Du même souffle, il nous faut garder à l'esprit qu'un certain nombre de jeunes font face à des obstacles de tout ordre qui leur occasionnent des retards et mettent en péril leur réussite éducative. Parfois, leur parcours scolaire se termine avant même qu'ils n'aient obtenu leur diplôme d'études secondaires, pourtant de plus en plus un préalable au marché du travail et à l'insertion sociale. Ces jeunes interpellent tous les intervenants du milieu éducatif et communautaire. Des actions concertées, des initiatives nouvelles doivent être mises en œuvre afin de leur redonner le goût de la réussite et les habiletés nécessaires à leur apprentissage. Il convient également de veiller à leur fournir des programmes ou des parcours scolaires et professionnels pouvant répondre à leurs besoins et à leurs aptitudes.

La *Stratégie d'action jeunesse* proposera les choix stratégiques suivants : développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie et mieux prévenir le décrochage scolaire.

Photo: Claudette Fontaine Coll. MEQ



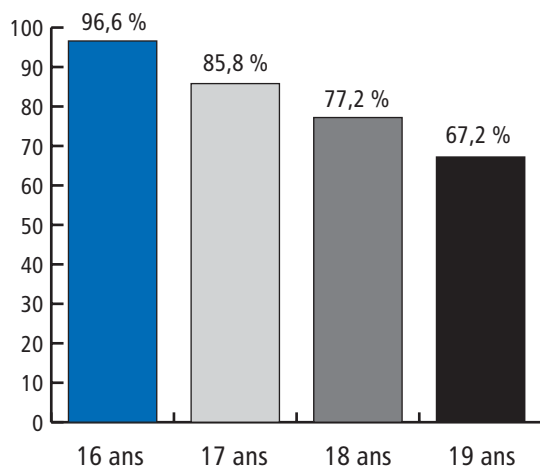
Choix stratégique : Développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie



Constats :

- L'école est un lieu de convergence important pour la très grande majorité des jeunes du Québec.
- En raison de l'autonomie qui les caractérise, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement postsecondaire disposent de toute la latitude nécessaire, leur permettant d'adapter leurs services aux différents milieux de vie et aux besoins des jeunes.

Fréquentation scolaire des jeunes de 16 à 19 ans



L'école n'est pas qu'un lieu de transmission du savoir, c'est aussi un milieu de vie pour les jeunes qui la fréquentent. Celui-ci doit être stimulant et accueillant. Il doit pouvoir favoriser le développement de nouvelles habiletés par l'exploration et la découverte. Dans sa recherche de solutions durables pour favoriser la réussite éducative du plus grand nombre, l'école doit continuer d'agir, mais elle ne peut le faire seule. Il nous faut aller

plus loin et envisager des solutions plus larges, qui tiennent compte de la complexité des problèmes et de l'ensemble des services offerts aux jeunes.

L'école est le lieu d'intervention privilégié auprès des jeunes; elle constitue le pivot d'une communauté rurale ou d'un quartier. Dans cette perspective, il y aurait tout lieu de l'inscrire dans une dynamique de partenariat, de collaboration et de concertation. Il y aurait également lieu d'inviter la communauté à s'engager auprès de la jeunesse, l'objectif étant d'assurer une plus grande complémentarité et une plus grande continuité des services offerts aux jeunes et à leur famille.

Les changements démographiques appellent à la recherche de solutions pour assurer l'accès à des programmes de formation répondant aux besoins des jeunes et des collectivités. Les collèges, notamment, devront faire face, dans certaines régions, à d'importantes diminutions d'effectifs qui menacent le maintien et la qualité des services offerts aux étudiants.

Dans un contexte de décentralisation des pouvoirs et de valorisation des ressources locales, ces considérants exigent une nouvelle culture de partenariat pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la réussite éducative du plus grand nombre.

Question :

- Quelles nouvelles façons de faire, quels partenariats pourraient être envisagés pour mettre sur pied des solutions adaptées aux différents milieux de vie qui répondent aux besoins des jeunes et qui favorisent leur réussite éducative?

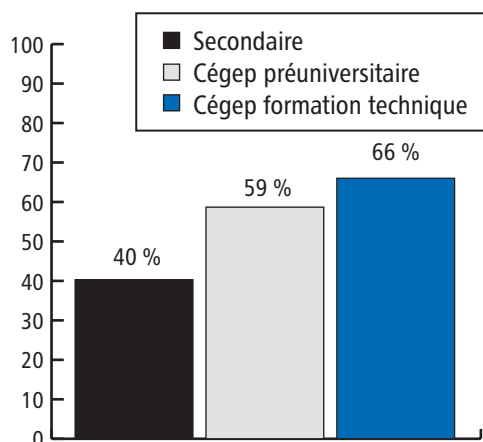
Choix stratégique : Mieux prévenir le décrochage scolaire



Constats :

- En 2002, le taux de décrochage des jeunes de 17 ans du secondaire s'élevait à 11 % : 13,9 % chez les garçons et 7,9 % chez les filles.
- 27,5 % des élèves entrent à l'école secondaire avec du retard. Au moins 36 % d'entre eux vivront au moins un épisode de décrochage scolaire, alors que ce ratio se situe à 10 % pour les élèves qui entrent au secondaire sans accuser de retard.
- Au secondaire et au collégial, de nombreux jeunes ne terminent pas leurs études dans les délais prescrits.
- Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les Cris et les Inuits, après sept ans de parcours scolaire, était respectivement de 27 % et de 20 % pour les cohortes de 1990 à 1995, comparativement à 73 % pour la moyenne québécoise.

Élèves ne terminant pas leurs études dans les délais prescrits 2000-2001



Si la majorité des élèves québécois réussissent leurs études, plusieurs éprouvent des difficultés. Le décrochage, les retards, les changements de programmes et la discontinuité du cheminement demeurent des réalités préoccupantes.

Ces phénomènes contribuent à l'allongement de la durée des études et ont un impact certain sur l'obtention du diplôme. Les jeunes mentionnent trois grands motifs d'abandon : les raisons d'ordre scolaire viennent en tête, suivies des raisons liées au travail (principalement chez les garçons) et, finalement, des motifs d'ordre personnel (principalement chez les filles, qui décrochent le plus souvent en raison de responsabilités familiales à assumer ou d'une grossesse). Les élèves qui redoublent au primaire présentent un risque nettement plus élevé que les autres d'abandonner l'école, ce risque augmentant considérablement avec le nombre d'années de retard.

Par ailleurs, un écart persiste entre la réussite éducative des garçons et celle des filles. Les principales différences ont été observées sur le plan du retard scolaire, de l'apprentissage de la langue d'enseignement et des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires. Simplifier et faciliter le cheminement des jeunes d'un ordre d'enseignement à l'autre est également un thème soulevé dans les études sur la réussite éducative et le décrochage scolaire. Il importe de continuer à mettre l'accent sur les mesures de prévention, de soutien et d'encadrement, sur la diversité des voies de formation ainsi que sur l'adaptation des services aux besoins des jeunes.

L'enjeu lié à la persistance aux études demeure l'aide que l'on peut offrir aux jeunes afin que ceux-ci puissent terminer leur parcours scolaire et ainsi s'intégrer aisément dans la vie active et sur le marché du travail. Les possibilités sont multiples. Guider et orienter les jeunes vers les programmes répondant le plus à leurs intérêts et à leurs aptitudes peut constituer l'une d'elles.

Question :

- Quelles actions ou initiatives devraient être mises en œuvre afin de prévenir les retards scolaires et favoriser la persévérance et la réussite éducatives?

Orientation 4 : **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**

L'insertion sur le marché du travail revêt une importance particulière chez les jeunes. Elle signifie l'aboutissement d'une période importante de leur vie et elle représente, pour eux, l'une des principales manières de s'engager dans la société québécoise. Selon toute vraisemblance, au cours des prochaines années, des pressions démographiques importantes transformeront le monde du travail. En effet, un contingent important de personnes quitteront bientôt la vie active et les jeunes, qui représentent, de surcroît, une génération moins nombreuse, seront appelés à prendre la relève.

Ce contexte doit être considéré comme une occasion à saisir par les nouveaux travailleurs, plus particulièrement les jeunes. L'un des principaux enjeux des prochaines années résidera dans notre capacité collective à mettre sur pied des mesures visant à augmenter le plus possible le taux d'emploi. Autrement dit, le nombre de personnes au travail devrait être le plus près possible du nombre de personnes aptes à occuper un emploi.

Pour ce faire, la *Stratégie d'action jeunesse* proposera deux choix stratégiques. Le premier consistera à améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail. Le second visera à mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.



Choix stratégique :
**Améliorer la préparation
des jeunes en vue de leur
participation au marché
du travail**



Constats :

- Les prévisions d'Emploi-Québec font état de 640 000 emplois à pourvoir d'ici 2008. Les professions exigeant des compétences professionnelles ou techniques présenteront d'excellentes possibilités d'embauche.
- La formation professionnelle du secondaire et la formation technique du collégial n'attirent pas suffisamment les jeunes du secondaire.
- Les possibilités d'emploi seront, toute proportion gardée, un peu plus élevées pour les emplois qui nécessitent un diplôme universitaire.

L'entrée sur le marché du travail représente une étape charnière pour les jeunes. Ce passage entre le statut d'étudiant et celui de travailleur sera facilité si la jeunesse y est bien préparée, qu'elle connaît ses droits et surtout ses responsabilités, qu'elle comprend les enjeux et la dynamique du marché du travail et qu'elle est sûre de ses choix et de ses capacités. La préparation des jeunes en vue d'une intégration réussie et durable du marché du travail commence dès l'entrée dans le système scolaire. Ceux-ci y développent leurs intérêts, en découvrent de nouveaux, confirment leurs choix et y acquièrent les savoirs et les compétences qui les mèneront vers une vie professionnelle gratifiante.

En plus de la transmission des savoirs et des compétences, l'école doit guider les jeunes vers des choix de carrière judicieux. À cet égard, certaines améliorations pourraient être apportées au milieu éducatif afin de mieux préparer les jeunes au marché du travail. Il existe actuellement une pénurie de diplômés dans les secteurs professionnels et techniques. De plus, les carrières d'avenir qui s'offriront aux jeunes exigeront une formation professionnelle, technique ou universitaire.

Dans ce contexte, il importe de mieux informer les jeunes des formations et des programmes qui s'offrent à eux afin de leur permettre de faire des choix éclairés et de s'engager avec confiance et dynamisme sur le marché du travail.

Question :

- Quels projets ou actions devraient être implantés afin de mieux préparer les jeunes en vue de leur participation au marché du travail?

Choix stratégique :

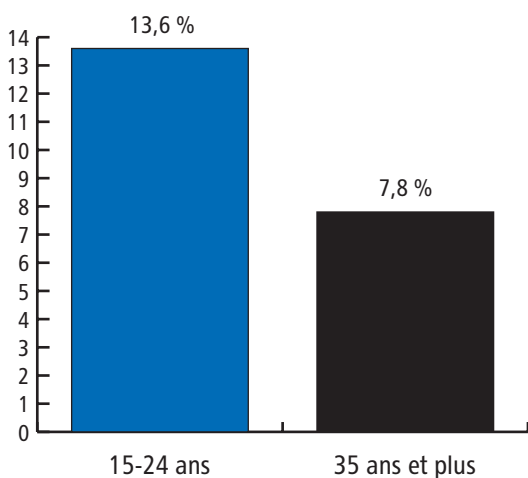
Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail



Constats :

- Quelque 109 459 jeunes ont eu recours aux services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'avril 2003 à mars 2004; 63,1% d'entre eux avaient une scolarité inférieure à une quatrième secondaire.
- En 2001, au Québec, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans se situait à 13,6 %, alors qu'il était de 7,8 % chez les 35 ans et plus. Par ailleurs, ce taux s'élevait à 17,9 % chez les jeunes immigrants de 15 à 24 ans et à 19,7 % chez les jeunes des minorités visibles du même groupe d'âge.
- Au Canada, en 1996, le taux de chômage des jeunes Autochtones de 15 à 24 ans atteignait 32 %.

Taux de chômage (2001)



Il y a une relation directe entre la formation acquise et le chômage ou la précarité professionnelle chez les jeunes adultes. Ainsi, plus le niveau d'instruction est élevé, meilleur est le taux d'emploi. Dans ce contexte, il faut se préoccuper de façon particulière des jeunes de 16 à 24 ans qui sont sous-scolarisés ou sans diplôme. De la même manière, il faut se préoccuper des jeunes qui présentent, pour une raison ou pour une autre, des difficultés à obtenir un emploi. C'est notamment le cas des jeunes des centres jeunesse, des jeunes Autochtones, des jeunes handicapés, des jeunes des minorités visibles et des jeunes immigrants.

Le vieillissement de la main-d'œuvre dans divers secteurs et les occasions d'emploi qui en découleront expliquent la mobilisation des organismes publics et privés en faveur d'une formation qualifiante pour les jeunes, qui facilite leur intégration dans le marché du travail.

Question :

- Quels moyens doivent être déployés pour mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail?

Orientation 5 : Accroître la présence des jeunes dans la société

Nombre de jeunes s'engagent dans la société et dans l'avenir de leur communauté. Leur volonté de contribuer au mieux-être du monde et au développement du Québec, tout en réalisant des projets qui leur tiennent à cœur, ne saurait être mise en doute. À cet égard, plusieurs jeunes s'illustrent et leur excellence est reconnue tant au Québec qu'à l'extérieur de ses frontières. Malgré cela, il convient de maintenir nos efforts pour accroître cette présence des jeunes dans la société. Le Québec ne peut négliger le fait que cet engagement se traduit par une double nécessité pour la jeunesse, celle de s'ouvrir davantage au monde, tout en s'engageant dans sa société d'appartenance.

Accroître la présence des jeunes dans la société suppose également de mieux tenir compte de l'attachement de la jeunesse au développement durable, lequel assurera la qualité de vie de chacun, c'est-à-dire la recherche de l'équilibre entre les besoins des humains et les moyens mis à leur disposition pour y satisfaire. De façon plus précise, le développement durable se définit comme un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la qualité de vie des générations futures dans ses dimensions environnementale, sociale et économique. Il importe d'associer les jeunes à une vision globale du développement durable. Cela les incitera à s'engager activement dans leur communauté.

De la même manière, il importe de tenir compte des préoccupations des jeunes pour une occupation dynamique et responsable du territoire, afin qu'ils soient présents dans l'ensemble des régions du Québec. La *Stratégie d'action jeunesse* s'articulera donc autour de trois choix stratégiques. Le premier consistera à accroître la présence des jeunes dans le monde, le deuxième visera à accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie et le troisième consistera à favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région.



Choix stratégique :
**Accroître la présence des
jeunes dans le monde**



Constats :

- Les jeunes ont un intérêt de plus en plus marqué pour les questions internationales en raison de la mondialisation, de la diversité culturelle de nos sociétés et de l'expansion des nouvelles technologies de l'information et des communications.
- Depuis plus de 35 ans, des milliers de jeunes ont eu l'occasion d'effectuer un séjour à l'étranger par l'entremise des programmes de mobilité internationale instaurés par le gouvernement du Québec.

Les jeunes Québécois ont un appétit insatiable pour le monde. Leurs aspirations à l'égard de la société dans laquelle ils veulent vivre témoignent de leur préoccupation constante pour des sujets internationaux tels que la solidarité qui devrait exister entre pays ou régions du monde. De toute évidence, les jeunes du Québec sont prêts à participer à la transformation du monde.

Il est possible d'appuyer de différentes manières les jeunes dans leur volonté de s'engager dans le monde. L'une d'elles consiste à soutenir le développement de leurs compétences afin qu'ils puissent mieux comprendre le monde et y participer selon leurs valeurs.

On peut aussi faciliter chez eux le développement d'aptitudes personnelles, professionnelles, scolaires, linguistiques, sociales et citoyennes, favorisant ainsi le rôle qu'ils ont à jouer dans le monde. Finalement, on peut leur offrir diverses occasions de vivre des expériences enrichissantes, telles que des stages d'étude, d'aide ou de bénévolat à l'étranger.

Question :

- Par quels moyens peut-on accroître la présence des jeunes dans le monde ?

Choix stratégique :
**Accroître l'engagement des
jeunes dans leurs milieux de vie**



Constats :

- Au Canada, 29 % des jeunes ont fait du bénévolat, mais ils y consacrent moins de temps que leurs aînés.
- Les jeunes s'engagent principalement auprès d'organismes œuvrant dans les secteurs des services sociaux, de l'éducation, des arts, de la culture et des loisirs.
- Le nombre de jeunes qui votent ne cesse de décroître depuis 1960. Aux élections générales d'avril 2003, le Québec a inscrit son plus faible taux depuis 1927.

L'engagement des jeunes dans leurs différents milieux de vie prend de multiples formes. Il peut se manifester par des activités de socialisation, telles que le bénévolat et la participation à des groupes d'entraide ou à des organismes humanitaires. Il peut également se concrétiser par leur participation à des lieux d'influence, tels les groupes de pression, les groupes de revendication et les organismes-conseils. Finalement, les jeunes peuvent aussi s'engager dans les lieux de pouvoir aux différents paliers (local, régional et national).

Quelle qu'en soit la forme, l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie doit être encouragé, d'autant plus que la jeunesse exprime le désir de vivre dans une société où la participation citoyenne et l'éducation à la citoyenneté seront favorisées et valorisées. Du même souffle, il faut reconnaître que certains groupes de jeunes présentent des besoins particuliers en matière d'engagement dans leurs milieux de vie respectifs. Cela est certainement le cas des jeunes Autochtones et des jeunes des communautés culturelles.

Deux voies doivent être empruntées afin d'accroître l'engagement des jeunes dans leurs divers milieux de vie. Premièrement, il convient d'encourager cette disposition par une meilleure reconnaissance sociale. Deuxièmement, il importe de favoriser l'engagement des jeunes en leur faisant mieux connaître les possibilités qui se présentent à eux à cet égard.

Questions :

- Comment mieux reconnaître l'engagement des jeunes dans leurs divers milieux de vie?
- Comment les divers milieux de vie peuvent-ils offrir aux jeunes davantage d'occasions concrètes d'engagement?

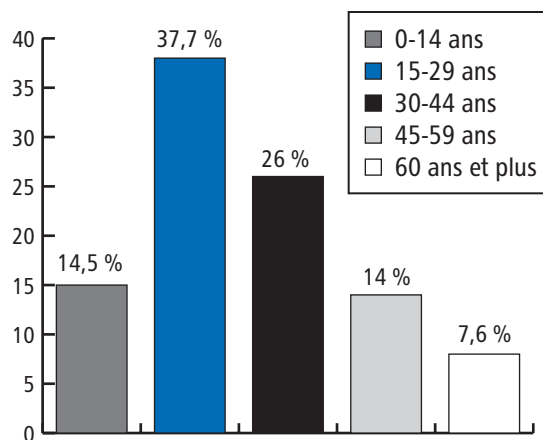
Choix stratégique : Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région



Constats :

- Au Québec, ce sont les 15-29 ans qui migrent le plus. Au cours des dernières années, quelque 84 000 jeunes ont migré chaque année.
- En règle générale, les 15-24 ans sont attirés vers les deux grands pôles urbains (Montréal et Québec), alors que les 25-29 ans se dirigent davantage vers les régions adjacentes à la région de Montréal.
- Environ 40 % des jeunes migrants ne sont pas prêts à revenir dans leur milieu d'origine, et ce, même si les circonstances s'y prêtent.
- 11,7 % seulement des immigrants habitent ailleurs que dans le Grand Montréal.

Taux de migration en 2003-2004



Les jeunes du Québec représentent une population mobile. Les 16-21 ans migrent principalement dans le but de poursuivre leurs études. Chez les 22-25 ans, c'est le travail ou la recherche d'un emploi qui expliquent principalement leur choix de quitter un lieu pour s'établir dans un autre. Dans la grande majorité des cas, cette décision de migrer permet aux jeunes de réaliser les projets qui leur tiennent à cœur.

Les jeunes qui quittent les régions sans y revenir fragilisent toutefois ces dernières. En effet, ils emportent avec eux le potentiel de renouvellement de la population. Cela a donc pour effet de compromettre l'occupation dynamique du territoire québécois.

On connaît aussi, et de mieux en mieux, les raisons pour lesquelles les jeunes reviennent ou vont s'installer en région. Évidemment, la situation économique et l'état du marché du travail de la région jouent pour beaucoup. Toutefois, d'autres raisons influent sur la décision des jeunes. C'est notamment le cas des activités culturelles, de la nature environnante et de la qualité de vie qu'on y trouve pour y élever des enfants.

Questions :

- Comment favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région?
- Par quels moyens peut-on mieux soutenir les milieux de vie, de manière à favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région?



CONCLUSION

Par sa stratégie d'action jeunesse, qui couvrira la période 2005-2008, le gouvernement du Québec souhaite améliorer le soutien offert aux jeunes, améliorer leur santé et leur bien-être, favoriser leur réussite éducative ainsi que leur insertion professionnelle et accroître la place qu'ils occupent dans la société.

Les transformations démographiques à venir, l'obligation de travailler en collaboration avec les acteurs des divers milieux de vie des jeunes et l'exigence d'assurer plus de cohérence et de complémentarité des services nous imposent de faire des choix stratégiques. Il en va de même de la nécessité de mieux tenir compte de la situation des jeunes soumis à des réalités plus complexes ou culturellement différentes ainsi que du besoin de mieux répondre aux aspirations des jeunes des régions.

La présente consultation constitue un moment charnière de l'élaboration de la stratégie gouvernementale. Elle offre aux jeunes et aux acteurs intéressés par les sujets relatifs à la jeunesse l'occasion de prendre position par rapport aux moyens d'action à privilégier en vue d'actualiser les choix stratégiques du gouvernement en matière de jeunesse.

SYNTHÈSE

Orientations	Choix stratégiques	Questions
Améliorer le soutien offert aux jeunes	Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels.	Comment favoriser le renforcement des liens intergénérationnels? Le mentorat peut-il être un moyen à privilégier pour renforcer les liens intergénérationnels? Si oui, comment le développer?
	Assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.	Comment assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes?
Améliorer la santé et le bien-être des jeunes	Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie.	Comment mieux soutenir les milieux de vie dans leurs efforts pour favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes?
	Mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société.	Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'accompagnement des jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société? Comment accroître la cohérence et la complémentarité des services offerts aux jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société?
	Mieux lutter contre le suicide chez les jeunes.	Comment favoriser, en collaboration avec les acteurs des différents milieux de vie des jeunes, le renforcement des facteurs de protection face au suicide? Par quels moyens peut-on rendre les services de crise davantage accessibles aux jeunes, particulièrement aux plus à risque?
Favoriser la réussite éducative des jeunes	Développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie.	Quelles nouvelles façons de faire, quels partenariats pourraient être envisagés pour mettre sur pied des solutions adaptées aux différents milieux de vie qui répondent aux besoins des jeunes et qui favorisent leur réussite éducative?
	Mieux prévenir le décrochage scolaire.	Quelles actions ou initiatives devraient être mises en œuvre afin de prévenir les retards scolaires et favoriser la persévérance et la réussite éducatives ?

Orientations	Choix stratégiques	Questions
Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes	Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail.	Quels projets ou actions devraient être implantés afin de mieux préparer les jeunes en vue de leur participation au marché du travail?
	Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.	Quels moyens doivent être déployés pour mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail?
Accroître la présence des jeunes dans la société	Accroître la présence des jeunes dans le monde.	Par quels moyens peut-on accroître la présence des jeunes dans le monde ?
	Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.	Comment mieux reconnaître l'engagement des jeunes dans leurs divers milieux de vie? Comment les divers milieux de vie peuvent-ils offrir aux jeunes davantage d'occasions concrètes d'engagement ?
	Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région.	Comment favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région? Par quels moyens peut-on mieux soutenir les milieux de vie, de manière à favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région?

ANNEXE I :
PORTRAIT DE LA JEUNESSE



La population du Québec

- Le 1^{er} juillet 2004, la population du Québec comptait 7 542 760 habitants. De ce nombre, 1 483 860 personnes étaient âgées de 15 à 29 ans, soit 760 393 hommes (51,2 %) et 723 467 femmes (48,8 %); 3 172 753 et 1 022 089 personnes appartenaient aux groupes d'âge de 30 à 64 ans et de 65 ans et plus respectivement¹.
- Au cours des dernières décennies, le poids démographique des 15-29 ans a diminué progressivement, passant successivement de 29,2 %, en 1976, à 28,8 % en 1981, puis à 22,6 % en 1991, pour finalement se situer à 19,7 % en 2001². Au cours des prochaines années, ce taux continuera de diminuer, mais à un rythme moins soutenu³.
- On prévoit une diminution de la population en âge de travailler dès 2011. On craint une perte de savoir-faire, avec le départ massif à la retraite du personnel plus âgé⁴.
- La Régie des rentes du Québec prévoit que, de 2005 à 2020, le Québec comptera 765 549 nouveaux retraités. De 2020 à 2055, il y aura 745 593 personnes qui grossiront les rangs des retraités. Pour l'ensemble de ces projections, autant chez les hommes que chez les femmes, le groupe le plus important de nouveaux retraités sera celui des 60 ans⁵.



Les habitudes de vie des jeunes

L'activité physique

- Un pourcentage élevé de la population québécoise n'atteint pas, durant ses loisirs, le niveau d'activité physique recommandé par les spécialistes. En 2003, cette situation touchait 63 % des 18 ans et plus et 56 % des 12-17 ans. De plus, 26 % des adultes et 7 % des 12-17 ans étaient entièrement sédentaires durant leurs temps libres⁶.
- Même si les adultes masculins demeurent un peu plus actifs que les femmes durant leurs loisirs, c'est chez les 12-17 ans que l'on observe une différence marquée entre les deux sexes. En 2003, 52 % des garçons et 35 % des filles atteignaient le niveau recommandé. Ce pourcentage, depuis 1994, n'a pas évolué dans le cas des garçons, mais il est passé de 21 % à 35 % chez les filles⁷.

L'alimentation

- 36 % des jeunes de 13 ans et 34 % de ceux de 16 ans ne déjeunent pas tous les jours⁸.
- La majorité des 6-16 ans ne consomment pas les cinq portions de fruits et légumes quotidiennes recommandées par le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*⁹.
- Environ 25 % des 6-16 ans présentent un surplus de poids (embonpoint ou obésité)¹⁰.

Le tabagisme

- Au Québec, 25 % de la population âgée de 15 ans et plus est constituée de fumeurs, soit le plus haut taux du Canada. Les 20-24 ans sont ceux qui fument le plus, soit 36 %, alors que le taux de fumeurs est de 30 % chez les 25-44 ans et de 26 % chez les 15-19 ans. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans représentent la catégorie où le taux est le plus élevé, soit 32 % comparativement à 30 % chez les hommes de cet âge¹¹.

- La proportion des fumeurs adultes qui ont commencé à fumer avant l'âge de 18 ans est de 77 %¹².
- Une personne qui fume voit son espérance de vie réduite en moyenne de 15 ans¹³. La fumée secondaire affecte de 55 % à 70 % des non-fumeurs¹⁴.

La toxicomanie¹⁵

- Les jeunes s'initient tôt à la consommation d'alcool et de drogues, et leurs pratiques de consommation se diversifient et tendent à s'aggraver avec le temps¹⁶.
- La consommation d'alcool chez les adolescents tend à augmenter avec l'âge. Ainsi, la proportion de consommateurs d'alcool passe de 43 % à près de 89 % entre la première et la cinquième secondaire¹⁷. Durant la même période, la proportion de buveurs dits « réguliers » passe de 5,2 % à 35 %¹⁸. Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui présentent le plus grand risque de dépendance à l'alcool, soit 3,9 %, un pourcentage deux fois plus élevé que chez les 25-44 ans¹⁹.
- Selon une enquête réalisée en 2002 auprès des élèves du secondaire, 41 % de ceux-ci avaient consommé une drogue illicite au moins une fois durant les douze mois précédents. L'augmentation de l'usage de psychotropes dans des contextes récréatifs constitue un phénomène préoccupant au Québec et dans le monde²¹.
- Bon nombre de communautés autochtones du Québec considèrent la consommation abusive d'alcool et la toxicomanie comme des problèmes importants affectant leurs populations²².

Les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société

- Environ 112 000 demandes de services sociaux sont traitées annuellement dans les centres de santé et de services sociaux, dans le cadre du programme *Jeunes en difficulté*²³.
- Environ 100 000 demandes de service sont adressées chaque année aux différents centres jeunesse du Québec. De ce nombre, en 2003-2004, près de 60 000 ont donné lieu à un signalement en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et quelque 29 000 ont été retenues parce qu'on estimait que la sécurité ou le développement des jeunes pouvaient être compromis²⁴.
- Chaque année, environ 20 000 jeunes reçoivent des services dans le cadre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*²⁵.
- Au Québec, on dénombre quelque 30 gangs de rue notoires. Ceux-ci recrutent des membres de plus en plus jeunes. En 1985, 70 % des membres de ces gangs étaient âgés de 14 à 16 ans et 30 % avaient entre 17 et 28 ans. En 2003, 20 % étaient âgés de 11 à 16 ans, 60 % avaient entre 17 et 28 ans et 20 % entre 29 et 35 ans²⁶.
- Au cours des dernières décennies, il y a eu recrudescence du phénomène de l'itinérance chez les jeunes Québécois. En 1996-1997, on estimait qu'il y avait environ 4 000 jeunes qui se trouvaient dans cette situation dans les villes de Montréal et de Québec²⁷.

Le suicide chez les jeunes

- Le problème du suicide est majoritairement le fait des hommes d'âge moyen (les 30-49 ans)²⁸.
- Le suicide est l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans au Québec. En 2002, 34,5 % des décès des jeunes de 15 à 19 ans étaient attribuables au suicide, ce pourcentage étant de 34,7 % chez les 20-24 ans et de 42,9 % chez les 25-29 ans. Les accidents de véhicules à moteur représentent l'autre

principale cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans. En 2002, ils ont été responsables de 45,3 % des décès chez les 15-19 ans, de 27,2 % chez les 20-24 ans et de 17,1 % chez les 25-29 ans²⁹.

- Les taux de mortalité par suicide observés pour la période 1999-2001, les deux sexes réunis, sont :
 - chez les 15-19 ans : 18,2/100 000 jeunes
 - chez les 20-24 ans : 23,8/100 000 jeunes
 - chez les 25-29 ans : 22,3/100 000 jeunes³⁰
- Le taux de suicide est en progression au Québec chez les jeunes. Le groupe des 15-19 ans est celui qui a connu l'augmentation la plus importante de son taux de suicide au cours des dernières décennies. Cela est vrai tant pour ce qui est des filles que pour ce qui est des garçons. De 1976 à 2001, le taux de mortalité par suicide chez les garçons de 15-19 ans est passé de 15,9 à 28,5 sur 100 000. Pour la même période, ce taux est passé de 3,4 à 7,2 sur 100 000 jeunes chez les filles du même groupe d'âge³¹.
- Les jeunes contrevenants et les jeunes qui présentent des troubles mentaux qui sont pris en charge par les centres jeunesse ont un taux de suicide de 4 à 8 fois supérieur à celui des jeunes du Québec³².
- Les jeunes de certaines nations autochtones ont un taux de suicide jusqu'à six fois supérieur à celui des jeunes du Québec³³.
- Les jeunes homosexuels ont un taux de tentative de suicide de 6 à 16 fois supérieur à celui observé chez les jeunes du Québec³⁴.
- En 1998, c'est chez les 15-24 ans que l'on a observé la proportion la plus élevée de personnes présentant des idées suicidaires au cours des douze mois précédents. Elle était de 6,3 % chez les jeunes hommes et de 8,5 % chez les jeunes filles, comparativement à 3,9 % pour l'ensemble de la population³⁵.
- La prévalence des tentatives de suicide était plus élevée chez les personnes de 15 à 24 ans que chez les autres groupes d'âge en 1998³⁶.
- Le suicide chez les jeunes est fortement associé à la présence de troubles mentaux, particulièrement les troubles affectifs. Selon les études, la proportion de jeunes qui en sont atteints et qui sont décédés par suicide varie entre 50 % et 90 %³⁷.
- Le groupe des 15-24 ans est celui qui comportait la plus forte proportion d'individus dont l'indice de détresse psychologique était élevé en 1998. En effet, 28,2 % des 15-24 ans se situaient dans la catégorie élevée de l'indice de détresse psychologique, comparativement à 20,2 %, 19,2 % et 10,7 % chez les 25-44 ans, 45-64 ans et 65 ans et plus. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans étaient, par ailleurs, plus susceptibles de souffrir de détresse psychologique; 34 % d'entre elles affichaient un indice élevé de détresse, comparativement à 23 % des hommes du même âge³⁸.

Le décrochage scolaire

- En 2002, le taux de décrochage au secondaire s'élevait à 11 % chez les 17 ans : 13,9 % chez les garçons et 7,9 % chez les filles³⁹.
- Parmi les élèves ayant quitté la formation générale des jeunes en 2001-2002, 75 % ont obtenu un diplôme ou une qualification, tandis que 25 % n'ont obtenu ni diplôme ni qualification et ne se sont pas réinscrits à quelque formation que ce soit en 2002-2003. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ont abandonné de façon définitive leurs études, puisqu'ils peuvent revenir quelques années plus tard en formation professionnelle ou en formation générale des adultes⁴⁰.
- Les taux de retard à l'entrée au secondaire s'élevaient en moyenne, en 2002-2003, à 27,5 % et restaient constants pour les quatre autres années du cycle⁴¹.

La fréquentation scolaire

- En 2000-2001, 97 % des jeunes de 15 ans fréquentaient un établissement scolaire. À 16 ans, ils étaient 96,6 %; 85,8 % à 17 ans; 77,2 % à 18 ans, et 67,2 % à 19 ans⁴².

La maîtrise de la langue maternelle

- En juin 2003, l'épreuve de français de la cinquième secondaire a montré une moyenne de 67 % et un taux de réussite de 73 % en rédaction de textes. Ces taux se sont élevés à 69 % et à 82 % pour l'ensemble de l'épreuve, qui comprenait une production écrite, un exercice de compréhension de l'écrit et un exercice d'expression orale; 76 % des jeunes hommes ont réussi l'épreuve, comparativement à 88 % des jeunes femmes⁴³.

L'obtention d'un diplôme

- En 2002-2003, le taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire, au secteur des jeunes ou des adultes, était de 78,8 %, le taux le plus bas depuis 1990-1991. On note cependant un écart important entre les hommes, dont le taux d'obtention se situe à 71,7 %, et les femmes, qui ont un taux de 86,2 %. Le taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle était, pour sa part, de 26,2 %, soit 28,9 % pour les hommes et 23,2 % pour les femmes⁴⁴. Enfin, 60 % d'une cohorte d'élèves inscrits au secondaire ont obtenu leur diplôme dans les délais prescrits⁴⁵.
- Au collégial, le taux d'obtention du diplôme est plus élevé chez les étudiants en formation préuniversitaire que chez ceux de la formation technique. Quelque 43 % des élèves inscrits au préuniversitaire ont obtenu leur diplôme dans les délais prescrits; en formation technique, ce taux chute à 34 %. Quelque 22 % des jeunes diplômés de la formation technique de 2002 ont poursuivi, l'automne suivant, des études universitaires à temps plein⁴⁶.
- Entre 1971 et 1991, le pourcentage de la population du Québec âgée de 20 et plus et possédant un diplôme postsecondaire a augmenté : chez les francophones, il

est passé de 27 % à 41 % et de 41 % à 53 % chez les anglophones⁴⁷.

- Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les Cris et les Inuits, après sept ans de parcours scolaire, était respectivement de 27 % et de 20 % pour les cohortes de 1990 à 1995, comparativement à 73 % pour la moyenne québécoise⁴⁸.

L'accès aux études

- En 2002-2003, l'accès aux études en formation professionnelle (FP) était de 16,6 % chez les jeunes de moins de 20 ans, dont plus de la moitié étaient déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires. La formation générale des adultes attire, quant à elle, 18,4 % des jeunes de moins de 20 ans⁴⁹.
- En 2002-2003, 57,8 % des jeunes ont accédé aux études collégiales : 33,4 % en formation préuniversitaire, 17,1 % en formation technique et 7,3 % en accueil et intégration⁵⁰.
- L'accès aux études universitaires a progressé au Québec au cours des 25 dernières années. En 2003-2004, 41,1 % des jeunes ont accédé à un programme de baccalauréat, 11,6 % à un programme de maîtrise et 2,4 % à un programme de doctorat⁵¹.
- Il existe des variations chez les jeunes Québécois dans l'accès aux études et dans l'obtention d'un diplôme, en fonction du sexe. Chez les filles, on constate un accès en plus grand nombre à l'enseignement collégial et universitaire et un taux d'obtention du diplôme plus élevé à chaque ordre d'enseignement⁵².

Les études et le travail

- En 2001, 66,1 % des élèves de la formation professionnelle du secondaire, 83,5 % des étudiants du collégial et 81,0 % des étudiants universitaires occupaient un emploi rémunéré au cours de l'été⁵³.
- Pendant l'année scolaire, près de 47 % des élèves de la formation professionnelle, 65 % des étudiants du collégial et 61 % des étudiants universitaires occupaient un emploi⁵⁴.

Les accidents du travail

- La fréquence des lésions professionnelles, calculée en fonction d'effectifs dits « équivalent temps complet », est de 5,8 % chez les 15-24 ans et de 3,7 % chez les 25 ans et plus. Ce taux, chez les 15-24 ans, est deux fois et demie plus élevé chez les hommes (7,9 %) que chez les femmes (3,0 %)⁵⁵.

Le chômage

- En 2003, chez les 15-24 ans, la durée moyenne des prestations d'assurance-emploi était de 10,2 semaines. Pour les 25-54 ans, ce nombre était de 22,7 semaines⁵⁶.
- En 2001, au Québec, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans se situait à 13,6 %, alors qu'il était de 7,8 % chez les 35 ans et plus⁵⁷. Par ailleurs, ce taux s'élevait à 17,9 % chez les jeunes immigrants de 15 à 24 ans et à 19,7 % chez les jeunes des minorités visibles du même groupe d'âge⁵⁸.
- Lorsqu'on considère uniquement les jeunes Noirs, le taux de chômage s'élève à 23,5 %. Il est encore plus élevé chez ceux qui sont depuis peu au Québec (29,1 % chez les nouveaux arrivants)⁵⁹.
- Au Canada, en 1996, le taux de chômage des jeunes Autochtones de 15 à 24 ans atteignait 32 %⁶⁰.

L'obtention d'un diplôme et l'accès au marché du travail

- Entre 1990 et 2003, la proportion des emplois ne nécessitant pas de diplôme est passée de 29,5 % à 16,8 %⁶¹.
- En 2003, le taux de chômage des détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles était de 11,7 %, comparativement à 12 % pour ceux qui étaient titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle et à 5,6 % pour ceux qui avaient suivi une formation technique collégiale. Enfin, 4,9 % des bacheliers et 4,6 % des titulaires d'une maîtrise se trouvaient dans cette situation⁶².

- Quelque 109 459 jeunes ont eu recours aux services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'avril 2003 à mars 2004; 63,1 % d'entre eux avaient une scolarité inférieure à une quatrième secondaire⁶³.

Le taux d'activité⁶⁴

- Les jeunes de 15 à 24 ans occupent davantage d'emplois à temps partiel que leurs aînés de 25 à 29 ans (45 % comparativement à 14 %)⁶⁵.

Les prévisions d'emploi

- Pour les années 2004 à 2008, les prévisions d'Emploi-Québec font état de 640 000 emplois à pourvoir. Ce sont les professions exigeant des compétences professionnelles, techniques ou un diplôme universitaire qui présenteront les meilleures possibilités d'embauche⁶⁶.
- En 2002-2003, on comptait 79 737 personnes inscrites à la formation professionnelle du secondaire, alors que la formation technique du collégial accueillait quelque 84 674 élèves⁶⁷. Ces formations demeurent peu prisées par les jeunes du secondaire.
- De façon plus précise, entre 2004 et 2014, le gouvernement procédera à l'embauche d'environ 16 000 nouveaux employés réguliers⁶⁸.

L'ouverture sur le monde

- Depuis plus de 35 ans, certains organismes offrent aux jeunes la possibilité d'effectuer des stages hors Québec. Quelque 345 jeunes participent chaque année aux stages de l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, soit 73 % des candidatures reçues⁶⁹. Par ailleurs, 1 142 candidats ont participé aux stages de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse⁷⁰. Enfin, 432 jeunes ont participé aux stages de Québec sans frontières⁷¹ et 2 001 à ceux de l'Office franco-québécois pour la jeunesse⁷².

Les jeunes et la société dans laquelle ils vivent

- 29 % des jeunes Canadiens ont fait du bénévolat en 2000. Les jeunes bénévoles ont donné en moyenne moins d'heures que les 25 ans et plus (130 heures par rapport à 169 heures⁷³).
- Le nombre d'heures de bénévolat par année est passé de 174 heures, en 1987, à 125 heures en 1997⁷⁴ et à 130 heures en 2000⁷⁵.
- Ce sont les jeunes de 15 à 19 ans chez qui on note le taux de bénévolat le plus élevé de toutes les tranches d'âge⁷⁶.
- La majorité des activités de bénévolat faites par les jeunes ont été menées au sein de trois types d'organismes :
 - les organismes d'éducation et de recherche (19 % du total des heures de bénévolat);
 - les services sociaux (22 %);
 - les organismes des arts, de la culture et des loisirs (18 %)⁷⁷.

Les jeunes et les élections

- La participation électorale des jeunes, qui ne cesse de décroître depuis 1960, a inscrit, aux élections générales d'avril 2003, son plus faible taux depuis 1927⁷⁸.
- Aux élections québécoises du 14 avril 2003, douze candidats de 35 ans et moins ont été élus⁷⁹, ce qui correspond à moins de 10 % de la députation. Les 18-35 ans représentent 24 % de la population québécoise. Toutefois, aux élections partielles du 20 septembre 2004, les quatre candidats élus avaient moins de 35 ans, ce qui porte le pourcentage d'élus de moins de 35 ans à près de 13 % de la députation.
- Dans les municipalités québécoises, à peine 1,3 % des maires et quelque 8 % des conseillers ont moins de 35 ans⁸⁰.

Les mouvements migratoires des jeunes

- Au cours des dernières années, quelque 84 000 jeunes de 15 à 29 ans ont migré annuellement⁸¹.
- Ce sont généralement les 20-29 ans qui présentent les taux de migration les plus élevés⁸². En 2003-2004, ils représentaient 32 % de l'ensemble des migrants interrégionaux⁸³.
- Ce sont principalement les 15-24 ans qui quittent les régions éloignées⁸⁴.
- Les jeunes de 15 à 29 ans migrent vers les centres urbains et leurs banlieues. Ils choisissent Montréal et ses régions adjacentes, plus particulièrement la Montérégie ainsi que la région de la Capitale-Nationale⁸⁵.
- Certains jeunes qui ont quitté leur région étaient prêts à y effectuer un retour pour y trouver, par exemple, des relations sociales plus conviviales ou pour la facilité plus grande à y posséder sa maison bien à soi ou pour le contact plus étroit avec la nature⁸⁶.

Les immigrants au Québec

- Parmi les 63 350 jeunes immigrants de 15 à 24 ans, 55 935 habitent l'agglomération montréalaise, ce qui représente une proportion de 88,3 %. En comparaison, 46,8 % des jeunes du même âge, toutes origines confondues, habitent la région montréalaise⁸⁷.

ANNEXE II :

BILAN DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES DESTINÉES AUX JEUNES

La présente partie a pour objet de décrire l'intervention gouvernementale destinée aux jeunes depuis que le Québec s'est doté d'une politique de la jeunesse. Ce bilan de l'intervention gouvernementale québécoise ne prétend pas à l'exhaustivité. Il présente essentiellement les mesures mises en œuvre par le *Plan d'action jeunesse 2002-2005 (PAJ)*, eu égard aux orientations de la politique.



La Politique québécoise de la jeunesse

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, qui s'est tenu en février 2000, les participants ont convenu de la nécessité de doter le Québec d'une politique québécoise en matière de jeunesse. La *Politique québécoise de la jeunesse*, intitulée « *La jeunesse au cœur du Québec* », a été rendue publique en mai 2001. Elle s'articulait autour de quatre grandes orientations :

- engager la société dans une culture de la relève;
- assurer le développement du plein potentiel des jeunes;
- faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle;
- développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise.

La politique se voulait un cadre de référence devant permettre d'assurer la cohérence de l'ensemble des mesures destinées aux jeunes. Elle précisait les grandes orientations à l'égard de la jeunesse et énonçait les principaux axes d'intervention. Les mesures retenues furent présentées dans le *Plan d'action jeunesse 2002-2005*.



Le Plan d'action jeunesse 2002-2005

Le *Plan d'action jeunesse 2002-2005* (PAJ) définissait les moyens de mise en œuvre des orientations de la politique. Il misait plus particulièrement sur certaines actions prioritaires, soit la lutte contre le décrochage scolaire et social, l'accès aux services et leur continuité, ainsi que la coordination de l'action gouvernementale.

Examinons maintenant les pistes d'action privilégiées au cours des deux premières années du plan d'action.

Engager la société dans une culture de la relève

Selon le PAJ, engager la société dans une culture de la relève signifiait, notamment :

[...] faire de l'éducation une priorité collective, s'assurer que l'ensemble de la collectivité développe des liens intergénérationnels respectueux et entretenir un souci constant du développement durable dans nos modes de fonctionnement. C'est également garantir aux jeunes une place dans les lieux décisionnels et d'influence et s'assurer de l'intégration de la relève et de la planification de la main-d'œuvre⁸⁸.

Les initiatives prévues dans le plan d'action avaient pour principal objectif de soutenir la réussite scolaire. Ainsi, la très grande majorité des sommes investies a été accordée à la stratégie *Agir autrement*, développée par le ministère de l'Éducation (MEQ) afin de favoriser la réussite des élèves du secondaire en milieu défavorisé. Lancée en 2002, la stratégie *Agir autrement* a cherché à atteindre plus de 100 000 élèves du secondaire en milieu défavorisé, afin de promouvoir la réussite scolaire et de redonner le goût de l'école à ces élèves.

Trois autres pistes d'intervention ont été privilégiées pour soutenir la réussite scolaire, soit financer la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires, soutenir les efforts d'intégration des jeunes décrocheurs et procurer une aide financière aux étudiants à temps partiel. Une autre initiative inscrite au plan d'action pour engager la société dans une culture de la relève consistait à rajeunir la fonction publique.

Force est de constater que peu de ressources ont été investies, depuis la mise en œuvre du PAJ, dans la sensibilisation au développement durable, dans la promotion de la relève, du transfert des compétences et du développement de liens intergénérationnels respectueux, ainsi que pour garantir aux jeunes une place dans les lieux décisionnels.

Assurer le développement du plein potentiel des jeunes

Pour assurer le développement du plein potentiel des jeunes, trois pistes ont été privilégiées. D'une part, le PAJ visait à favoriser l'accès des jeunes au logement, notamment par l'intermédiaire des programmes *Logement abordable Québec*, *AccèsLogis Québec*, *Revitalisation des vieux quartiers*, *Rénovation Québec* et *Réno Village*. En fait, on estime qu'environ 20 % des unités réalisées ou rénovées dans le cadre de ces programmes sont occupées par de jeunes ménages.

D'autre part, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a renforcé les services sociaux destinés aux jeunes en difficulté dans le cadre de la *Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leur famille*. Il a consolidé les services de base destinés aux 0-17 ans offerts dans les CLSC (devenus les CSSS), y compris les services d'intervention en situation de crise et de suivi intensif, et renforcé l'accès aux services spécialisés des centres jeunesse. Des ressources ont également été accordées à la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. En outre, dans le cadre de sa stratégie, le MSSS a mis sur pied des équipes d'intervention jeunesse, qui visent à permettre aux jeunes présentant une situation complexe ou plusieurs problèmes concomitants, ainsi qu'à leurs parents, de transiter, avec fluidité et continuité, d'un établissement à un autre, dans le continuum des services sociaux et de santé.

Enfin, le MSSS soutient les jeunes parents par l'intermédiaire du volet *Soutien aux jeunes parents*, des Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité. Ce programme de soutien intensif et continu s'adresse aux

jeunes familles dont la mère est âgée de moins de 20 ans à la naissance de son enfant, et ce, de l'annonce de la grossesse à l'entrée de l'enfant à l'école. Il vise à diminuer la transmission intergénérationnelle des problèmes sociaux et de santé en renforçant le pouvoir d'agir des personnes et des communautés.

Deux autres pistes d'action ont pour objectif de prévenir les difficultés d'adaptation sociale chez les jeunes : la campagne *Parler c'est grandir* et le projet *Québec en forme*. Soulignons que cette dernière mesure vise à promouvoir et à organiser des activités physiques, sportives et de plein air afin de lutter contre la sédentarité, principalement chez les élèves des écoles primaires de milieux défavorisés. La Fondation Lucie-et-André-Chagnon ainsi que le gouvernement du Québec (par l'intermédiaire du MEQ, du MSSS et du MAMSL [le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir]) financent, à parts égales, cette mesure.

Toujours afin d'assurer le développement du plein potentiel des jeunes, le PAJ proposait de placer les jeunes au cœur de l'intervention et d'assurer la concertation des partenaires afin d'optimiser les résultats et la continuité des interventions. Toutefois, en dépit des nombreux efforts réalisés en ce sens, du chemin reste à parcourir pour assurer une véritable concertation des partenaires et assurer la continuité des interventions destinées aux jeunes.

Faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle

Le PAJ proposait un ensemble d'initiatives visant à faciliter l'accès au marché du travail et à améliorer la qualité de la vie professionnelle des jeunes. Ces initiatives se regroupaient principalement autour des trois thèmes suivants : la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, la lutte contre la pauvreté et le développement des valeurs entrepreneuriales.

Ainsi, le MESS (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) a expérimenté de nombreuses stratégies d'intervention à l'intention des jeunes en difficulté de

moins de 25 ans. Il a notamment mis en œuvre le *Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi pour les jeunes de moins de 25 ans* et développé différents projets centrés sur la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes, dont le programme *Solidarité Jeunesse*, lancé sous forme de recherche-action. Le MESS a récemment reconduit ce programme qui vise à offrir, en étroite collaboration avec les carrefours jeunesse-emploi, des services et un accompagnement personnalisés aux jeunes faisant appel à l'assistance-emploi.

Par ailleurs, en plus de son projet *Jeunes Volontaires*, qui favorisait l'insertion professionnelle, le MESS a conçu une mesure, *Ma place au soleil*, destinée aux jeunes mères à l'assistance-emploi et centrée sur l'obtention d'une première qualification. Il a lancé également des projets pilotes adaptés aux réalités des jeunes de la rue de Montréal et de Québec (les projets *Espoir*) et pris part à des projets ciblant les jeunes en centre jeunesse (le projet pilote *Qualification des jeunes*), en collaboration avec le MSSS et l'Association des centres jeunesse du Québec. Ce dernier projet vise, par une intervention intensive, à préparer le passage à la vie autonome et à assurer la qualification des jeunes.

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) a développé, pour sa part, le projet *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*. Celui-ci contient une série de mesures visant à reconnaître l'école comme élément essentiel au renforcement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, à créer un environnement propice à l'émergence d'une véritable culture entrepreneuriale chez les jeunes et à fournir des stratégies efficaces, accessibles et adaptées aux besoins des jeunes et des futurs entrepreneurs leur permettant de réaliser leur projet d'entreprise.

Développer un sentiment d'appartenance

Le PAJ reconnaissait que le sentiment d'appartenance constitue l'un des éléments clés d'une citoyenneté active et de la participation sociale. Il proposait des actions pour soutenir l'engagement des jeunes dans leur communauté et pour s'assurer que les initiatives des jeunes seront bien accueillies et soutenues.

Au cours des deux premières années de la mise en œuvre du PAJ, une bonne part des sommes consenties au développement du sentiment d'appartenance furent investies dans la création, par le SAJ, d'un Fonds régional d'investissement jeunesse, géré par les forums jeunesse régionaux. Des ressources ont également été consacrées au programme d'animateurs en sport et loisir à l'intention des communautés autochtones, ainsi qu'à la *Route verte*, afin de maintenir les acquis en matière de pistes cyclables. Enfin, des sommes ont été consenties à la mise en commun des services de transport dans les régions rurales, dans le cadre du *Programme d'aide au transport collectif en milieu rural* du ministère des Transports.

En somme, le PAJ a principalement proposé des mesures cherchant à assurer un milieu de vie stimulant dans toutes les régions du Québec et à encourager la participation sociale des jeunes. Très peu d'initiatives ont été prévues pour favoriser une ouverture aux différentes réalités internationales.

Favoriser les échanges et l'ouverture à la jeunesse

Aux quatre orientations inscrites dans la *Politique québécoise de la jeunesse*, le PAJ en ajoutait une nouvelle, soit favoriser les échanges et l'ouverture à la jeunesse. À cette fin, les efforts ont essentiellement porté sur le développement d'un portail jeunesse et sur l'amélioration du service téléphonique sans frais. Ces deux mesures visent à favoriser les échanges et l'ouverture à la jeunesse en donnant accès à une information claire sur les services destinés aux jeunes.

Le contenu qui précède illustre que, depuis la diffusion, au printemps 2001, de la *Politique québécoise de la jeunesse* et la mise en œuvre du PAJ, diverses actions ont été réalisées afin d'engager la société dans une culture de la relève, d'assurer le développement du plein potentiel des jeunes, de faciliter l'accès au marché du travail et d'améliorer la qualité de la vie professionnelle, de développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise, de favoriser les échanges ainsi que l'ouverture à la jeunesse.

NOTES

1. Calculs effectués à partir de données de l'Institut de la statistique du Québec : *Population par année d'âge et par sexe*, Québec, 1^{er} juillet 2004.
2. Calculs effectués à partir de données de l'Institut de la statistique du Québec : *La situation démographique au Québec : bilan 2004*, Québec, 2004, p. 161, et Secrétariat à la jeunesse. *Indicateurs jeunesse : la jeunesse québécoise en chiffres (15-29 ans)*, Québec, 1996, p. 10.
3. Institut de la statistique du Québec. Population selon le sexe et le groupe d'âge, scénario A de référence, ensemble du Québec, 2001-2051.
www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/per_sp_poplt/pers2001-2051/pop_%20grage_%20sexe_%20a.htm
4. Gouvernement du Québec, *Briller parmi les meilleurs – La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec – Sommaire*, 2004.
5. Québec, Régie des rentes du Québec. *Analyse actuarielle du régime des rentes du Québec au 30 décembre 2003*. Tableau 42 « Projection des nouvelles rentes de retraite », Québec, La Régie, p. 110.
6. B. Nolin et D. Hamel. *Plan d'action Kino-Québec 2005-2008*, chapitre 2, texte de base (données non publiées, version du 9 février 2005). Données tirées de Statistique Canada, *Enquête nationale sur la santé de la population, cycles 1-2-3 et Enquête sur la santé des collectivités canadiennes, cycles 1.1 et 2.1*.
7. B. Nolin et D. Hamel. *Plan d'action Kino-Québec 2005-2008*, chapitre 2, texte de base (données non publiées, version du 9 février 2005). Données tirées de Statistique Canada, *Enquête nationale sur la santé de la population, cycles 1-2-3 et Enquête sur la santé des collectivités canadiennes, cycles 1.1 et 2.1*.
8. L. Bertrand, M. Nadeau, S. Stan et M. Paquette. « Comportements alimentaires », dans *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999*, Québec, Institut de la statistique, chapitre 13, 2002, p. 296.
9. C. Lavallée. *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois. Volet nutrition*, Québec, Institut de la statistique, 2004.
10. Institut de la statistique du Québec. *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois, volet nutrition*, Québec, Institut de la statistique, 2004, p. 49.
11. Canada, *Santé Canada. Enquête sur la surveillance de l'usage du tabac au Canada*, tableau 2, *Catégories de tabagisme et nombre moyen de cigarettes fumées par jour, par province, selon le groupe d'âge et le sexe chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus*, Ottawa, 2003.
12. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. *Le plan québécois de lutte contre le tabagisme*, www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac.html (18 janvier 2005).
13. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2001-2005*, Québec, Le Ministère, 2001, p. 8.
14. Conseil québécois sur le tabac et la santé. *La gang allumée pour une vie sans fumée*, hiver 2005.
15. La toxicomanie se définit comme la dépendance à l'alcool et aux drogues licites et illicites.
16. L. Guyon et L. Desjardins. « La consommation d'alcool et de drogues », dans Institut de la statistique du Québec. *L'alcool, les drogues et le jeu : les jeunes sont-ils preneurs? Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire*, Québec, Institut de la statistique, 2002, volume 2, chapitre 4, p. 35-62.

17. Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire : Où en sont les jeunes face au tabac, à l'alcool, aux drogues et au jeu ?* Québec, Institut de la statistique, 2002, p. 137.
18. Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire : Où en sont les jeunes face au tabac, à l'alcool, aux drogues et au jeu ?* Québec, Institut de la statistique, 2002, p. 140.
19. Comité permanent de lutte à la toxicomanie. *La consommation de psychotropes : portrait et tendances au Québec*, Montréal, Le Comité, 2003, p. 46, et Statistiques Canada. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 1.1*, Ottawa, 2000-2001.
20. Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire : Où en sont les jeunes face au tabac, à l'alcool, aux drogues et au jeu ?* Québec, Institut de la statistique, 2002, p. 147.
21. F. Vitaro, C. Gosselin et A. Girard. *Évolution de la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes au Québec de 1987 à 1998 : constatations, comparaisons et pistes d'explications*, Montréal, Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 2002, p. 53.
22. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. *Agir ensemble : plan d'action nationale de lutte contre les toxicomanies 2005-2010 - document de travail*, 2005, p. 17.
23. I-CLSC, 2003-2004.
24. *Rapports statistiques des centres jeunesse*, AC-480, 2003-2004.
25. *Rapports statistiques des centres jeunesse*, AC-480, 2003-2004.
26. *La situation des gangs de rue au Québec : présentation conjointe du SPVM et du MSP*. Rencontre du Comité CELCO sur les gangs de rue, 3 décembre 2004.
27. S. Trudel. « Sans domicile fixe : un risque pour la vie? », *Revue Vis-à-vie*, volume II, no 1, 2001, et L. Fournier, S. Chevalier et al. *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec, 1996-1997*, Santé Québec, 20 novembre 1998.
28. Institut national de santé publique du Québec. *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente?* Québec, INSPQ, 2004, p. 9.
29. Québec, Institut de la statistique du Québec. *La situation démographique au Québec, bilan 2004*. Québec, Institut de la statistique, p. 205-207.
30. Institut national de santé publique du Québec. *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente ?* Québec, INSPQ, 2004, p. 38.
31. Institut national de santé publique du Québec. *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente ?* Québec, INSPQ, 2004, p. 20-22.
32. F. Chagnon, J. Renaud et L. Farand. « Suicide et délinquance juvénile : phénomènes distincts ou manifestation d'une même problématique? », *Criminologies*, volume 34, no 2, 2001, p. 90.
33. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action en santé mentale 2005-2008 : document de consultation*, Québec, Le Ministère, p. 25.
34. M. Dorais. *Mort ou fif : la face cachée du suicide chez les garçons*, Montréal, VLB, 2000, p. 16.

35. Institut national de santé publique du Québec. *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente?* Québec, INSPQ, 2004, p. 25.
36. Institut national de santé publique du Québec. *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente?* Québec, INSPQ, 2004, p. 26.
37. J. Renaud, F. Chagnon et J. Houle. « Les événements stressants peuvent précipiter le suicide chez les adolescents », *Prisme*, 36, p. 193-196.
38. G. Légaré *et al.* « Santé mentale », dans Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique, 2001, p. 339.
39. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 61.
40. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs nationaux* (données non publiées), 2004.
41. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 63.
42. Québec, ministère de l'Éducation. *Cheminement des élèves du secondaire à l'entrée à l'université*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 7.
43. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004.
44. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 104, 105 et 109.
45. Québec, ministère de l'Éducation, *Cheminement des élèves du secondaire à l'entrée à l'université*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 31.
46. Québec, ministère de l'Éducation. *Cheminement des élèves du secondaire à l'entrée à l'université*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 18 et 34 et Québec, ministère de l'Éducation, *Indicateurs nationaux* (données non publiées), 2004.
47. M. Gauthier. *Regard sur... la jeunesse au Québec*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval, 2003, p. 45-47.
48. Québec, ministère de l'Éducation. *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p. 16.
49. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 56-59.
50. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 65.
51. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 68.
52. M. Gauthier. *Regard sur... la jeunesse au Québec*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval, 2003, p. 45-47.
53. Québec, ministère de l'Éducation. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle du secondaire, du collégial et de l'université*, Québec, Le Ministère, 2003, p. 197-199.
54. Québec, ministère de l'Éducation. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle du secondaire, du collégial et de l'université*, Québec, Le Ministère, 2003, p. 66.
55. F. Hébert, M. Gervais, P. Duguay, D. Champoux et P. Massicotte. « La santé et la sécurité au travail chez les jeunes », *Les jeunes : contraintes du travail et risques*, 2^e Forum public de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada, 28 octobre 2003.
56. Institut de la statistique du Québec. *Caractéristiques du marché du travail selon l'âge, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec*, www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_march_travl/pop_active/rmr_gr_age_reg.htm (18 janvier 2005).

57. Statistique Canada. *Enquête sur la population active. Caractéristiques de la population active et la durée de chômage selon les régions économiques du Québec*, 2001.
58. Québec Pluriel. *La diversité en action : un projet pour les jeunes de 16 à 24 ans issus de communautés culturelles ou de minorités visibles*, Québec, p. 15.
59. Statistique Canada. *Recensement de 2001*, « Taux de chômage de la population active du Québec, de tout âge, 15 à 24 ans, selon l'appartenance ou non à un groupe de minorités visibles, par principaux groupes, population totale, population non immigrée, population immigrée, nouveaux arrivants admis au cours des années 1996 à 2000, recensement de 2001 ».
60. Institut canadien de la santé infantile. *La santé des enfants du Canada : un profil de l'ICSI – enfants et jeunes autochtones*. www.cich.ca/French/PDFFiles/ProfileFactSheets/French/AboriginalFRE.pdf (30 mars 2005).
61. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 122.
62. Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 124-125.
63. Données fournies par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
64. Le taux d'activité se définit comme le rapport entre le nombre de personnes actives d'un âge donné et le nombre total de personnes du même âge. Est considérée comme active toute personne ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi. Contrairement aux autres taux utilisés en démographie, il s'agit ici d'une proportion et non de la fréquence d'un événement au sein d'une population.
Taux d'activité = $\frac{\text{population active}}{\text{population totale de 15 ans et plus}} \times 100$
65. Statistique Canada. *Enquête sur la population active. Caractéristiques de la population active et la durée de chômage selon les régions économiques du Québec, moyennes mobiles de trois mois*, 2004.
66. Emploi-Québec. *Le marché du travail au Québec – perspectives professionnelles 2004-2008*. <http://emploiquebec.net/francais/imt/publications/perspective.htm> (3 février 2005).
67. Québec, ministère de l'Éducation. *La formation professionnelle et technique au Québec, un aperçu*, Québec, Le Ministère, 2004, p. 13.
68. Secrétariat du Conseil du trésor. *Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007*, Québec, Le Secrétariat, 2004, p. 3 et 16.
69. Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse. Données non publiées.
70. Office Québec-Amériques pour la jeunesse. *Rapport d'activité du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004*, Québec, 2004, p. 24.
71. Québec sans frontières. « Répartition des stagiaires Québec sans frontières en fonction du volet du programme, 1995-2005 ». Données non publiées.
72. Office franco-québécois pour la jeunesse. Données non publiées.
73. Centre canadien de philanthropie. *Enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation/les dons et le bénévolat chez les jeunes*. www.donetbenevolat.ca/pdf/factsheets/2000_benevolat_jeunes.pdf (31 mars 2005).
74. Statistique Canada. *Enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation*, 1997.
75. Centre canadien de philanthropie. *Enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation – les dons et le bénévolat chez les jeunes*. www.donetbenevolat.ca/pdf/factsheets/2000_benevolat_jeunes.pdf (31 mars 2005).

76. Centre canadien de philanthropie. *Enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation – les dons et le bénévolat chez les jeunes*.
www.donetbenevolat.ca/pdf/factsheets/2000_benevolat_jeunes.pdf (31 mars 2005).
77. Centre canadien de philanthropie. *Enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation – les dons et le bénévolat chez les jeunes*.
www.donetbenevolat.ca/pdf/factsheets/2000_benevolat_jeunes.pdf (31 mars 2005).
78. Directeur général des élections du Québec. *Rapport annuel de gestion 2003-2004*, Québec, Le Directeur, p. 157.
79. M. Gauthier et P.-L. Gravel. « La participation des jeunes à l'espace public au Québec, de l'associationnisme à la mobilisation », dans M. Gauthier. *Regard sur... la jeunesse au Québec*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval, 2003, p. 99.
80. J. P. Lessard. *Le traitement des élus municipaux : analyse et facteurs d'influence*, Fédération québécoise des municipalités, octobre 2004.
81. Institut de la statistique du Québec. *Nombre de migrants interrégionaux selon la région d'origine et la région de destination, 15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans*, Compilation de données au cours des quatre dernières années.
82. Institut de la statistique du Québec. *Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondant selon le groupe d'âge, Québec et régions administratives 2003-2004*.
www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migr_poplt_imigr/migr_interne2003_2004.htm (3 février 2005).
83. Institut de la statistique du Québec. Données compilées des tableaux suivants : *Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondant 15-24 ans, Québec et régions administratives 2003-2004; Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondant 25-29 ans, Québec et régions administratives 2003-2004; Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondant tous âges, Québec et régions administratives 2003-2004*.
www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migr_poplt_imigr/migr_interne2003_2004.htm (3 février 2005).
84. C. Girard et A. Dominique. « La migration interrégionale au Québec : faits saillants de l'année 2003-2004 », dans Institut de la statistique du Québec, *Données démographiques en bref*, février 2005, volume 9, no 2, p. 2.
85. Institut de la statistique du Québec. Données compilées à partir du tableau *Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et le taux correspondants, Québec et régions administratives, 2003-2004*.
www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migr_poplt_imigr/migr_interne2003_2004.htm (3 février 2005).
86. M. Gauthier. *Regard sur... la jeunesse au Québec*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval, 2003, p. 34.
87. Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des relations interculturelles. *ReMIXer la CITÉ - La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles*, Québec, Le Conseil, 2004, p. 39.
88. Gouvernement du Québec. *Plan d'action jeunesse 2002-2005*, p. 41.